

Pièce n° 7

En me connectant à la plateforme de participation citoyenne, j'ai appris qu'en plus, le projet d'extension des carrières de sable était considéré comme Projet d'Intérêt Général... Je suis perplexe.

Je tire de Wikipedia (j'ai choisi la facilité...) la définition d'un Projet d'Intérêt Général suivante :

« Un PIG vise par exemple :

- 1 - à réaliser un aménagement ou équipement utile ou nécessaire au fonctionnement d'un service public ou à l'intérêt général (par exemple dans le domaine du social pour l'accueil ou logement de personnes vulnérables) ;
- 2 - à protéger un patrimoine (patrimoine naturel ou patrimoine culturel) ;
- 3 - à prévenir des risques (risques naturels, risques industriels..) ;
- 4 - à mettre en valeur des ressources naturelles ;
- 5 - à faciliter l'agriculture ;
- 6 - à préserver des continuités écologiques (dans le projet de loi Grenelle II). »

J'aimerais savoir en quoi le projet d'extension des carrières de sable est considéré comme PIG puisque :

- 1 – les carriéristes ne veulent aggrandir que parce qu'il y a un bénéfice financier pour eux à la clef ;
- 2 – le patrimoine naturel s'évapore des grandes bassines ce qui ne correspond en rien à une protection du patrimoine naturel ;
- 3 – il est avancé que les baigneurs de ces nappes phréatiques à ciel ouvert, certes « baigneurs sauvages », risquent un phénomène d'aspiration et donc de noyade. C'est un risque ajouté et non un risque prévenu. Les carrières ne préviennent aucun autre type de risque ;
- 4 – il n'y a aucune mise en valeur des ressources naturelles puisque le paysage est dévasté par les carrières, que les arbres alentours périssent, et que l'eau est engagée à disparaître rapidement du territoire à cause un tel projet ;
- 5 – les carrières facilitent « un certain type agriculture » (qui affaiblit les sols) ; il en existe bien heureusement d'autres qui ne nécessitent pas l'existence des carrières ;
- 6 – l'extension des carrières de sable serait, au contraire, créatrice de discontinuités écologiques...

Nous élisons nos représentants pour nous aider à préserver notre commune et offrir un paysage et un patrimoine dignes de ce nom aux générations futures.

Il est donc de notre responsabilité d'agir et de réagir face à <sup>des</sup> lobbying financiers qui ne soucient guère des conséquences irrémédiables.

L'urgence climatique n'est pas un simple mot mais une réalité qui touche l'ensemble de la population.

Lorsqu'il est possible d'éviter de nouveaux désordres, comment peut-on aujourd'hui en faire l'économie au profit de la finance ?